



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Madame Dominique Forget, présidente, et tenue le 26 juin 2024 à 14 h 30 à la salle 24H Tremblant de la bibliothèque Gaston-Miron située au 83, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts.

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Forget, représentante Val-David
Monsieur Michel Bédard, représentant de Mont-Blanc
Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts
Madame Monique Allaire, représentante Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier

SONT ABSENTS :

Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac
Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Madame Marie-Lise Daigle, représentante de Val-des-Lacs

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier
Monsieur Jean Léo Legault, conseiller spécial et secrétaire-trésorier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Madame Dominique Forget, la séance ordinaire est ouverte à 14 h 44.

RÉSOLUTION 916-06-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2024
4. Renouvellement du contrat de Luc Deschamps – inspecteur en environnement (ajustement)
Adoption de la politique administrative sur la protection des renseignements personnels
Nomination signataire pour le dossier ÉEQ
Projet vérificateur externe appel d'offres (Daniel Tétreault CPA, Amyot Gélinas)
Embauche écoconseiller
Heures d'ouvertures de la RITL
5. Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 013-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
Virements de crédits budgétaires
Factures de l'UMQ
6. Embauche David Frigault, Patrick Morache et Patricia Methot au poste de chauffeur-opérateur temps plein saisonnier



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Permanence de Monsieur Pierre Bellemare au poste d'aide-mécanicien

Avis de Motion – pour règlement d'emprunt des camions

Dépôt d'un projet de règlement d'emprunt des camions

7. Période de questions
8. Levée de la séance

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 917-06-2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2024

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2024, le secrétaire-trésorier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 avril 2024, tel que rédigé.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 918-06-2024

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LUC DESCHAMPS, INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES INCLUANT UN AJUSTEMENT DE SALAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder au renouvellement du contrat de Monsieur Luc Deschamps à titre d'inspecteur en environnement – gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier recommande le renouvellement du contrat de Monsieur Luc Deschamps;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a procédé à l'embauche de Monsieur Luc Deschamps à compter du 5 septembre 2023, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021;

Il est proposé par Monsieur Michel Bédard :

D'APPROUVER le renouvellement du contrat avec modifications de Luc Deschamps, inspecteur en environnement – gestion des matières résiduelles.

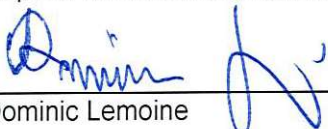
D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail à intervenir entre les parties.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.



Dominic Lemoine



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 919-06-2024

ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS AVEC CORRECTIONS AU POINT 10.2

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipales est un organisme public assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, la Régie intermunicipale employait, en moyenne, 25 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'ADOPTER la politique administrative sur la protection des renseignements personnels avec les corrections suivantes :

10.2 Les demandes d'accès aux renseignements personnels doivent être adressées au RADPRP et peuvent être faites verbalement ou par écrit. Les demandes verbales seront traitées de manière informelle et peuvent ne pas recevoir de réponse écrite. Les demandes d'accès aux renseignements personnels sensibles doivent cependant être faites par écrit et recevront une réponse écrite.

Avec corrections :

10.2 Les demandes d'accès aux renseignements personnels doivent être adressées par écrit au RADPRP. Ces dites demandes recevront une réponse écrite.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 920-06-2024

NOMINATION DE MADAME DOMINIQUE FORGET COMME SIGNATAIRE POUR LE DOSSIER ÉEQ

CONSIDÉRANT QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité ;

CONSIDÉRANT QUE ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application;

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'ACCEPTER l'entente de partenariat à intervenir entre Éco Entreprises Québec et la Régie intermunicipal des Trois-Lacs

D'AUTORISER la présidente, Madame Dominique Forget, à signer pour et au nom de la Régie, ladite entente.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 921-06-2024

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS DE 2024, 2025 ET 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus, cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'article 620 du *Code municipal du Québec* indique les articles de la *Loi sur les cités et villes* qui s'appliquent à la Régie, notamment, l'articles 108;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues de Daniel Tétreault CPA inc. au montant total de 10 050 \$ plus taxes (3 200 \$ pour 2024, 3 350 pour 2025 et 3 500 pour 2026) et de Amyot Gélinas au montant total de 25 755 \$ plus taxes (8 250 \$ pour 2024, 8 580 \$ pour 2025 et 8 925 \$ pour 2026);

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

DE NOMMER Daniel Tétreault CPA inc. à titre de vérificateur de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 au montant respectivement de 3 200 \$, 3 350 \$ et 3 500 \$ plus les taxes pour un total de 10 050 \$ plus les taxes, le tout tel que plus amplement détaillé à son offre de services du 19 juin 2024.

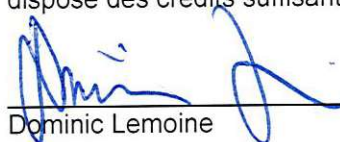
D'ACCEPTER l'offre de Daniel Tétreault CPA inc.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.



Dominic Lemoine

RÉSOLUTION 922-06-2024

CRÉATION D'UN POSTE D'ÉCOCONSEILLER PERMANENT

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche d'écoconseiller pour continuer à faire de la prévention et de la sensibilisation auprès des résidents;

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite poursuivre l'identification des sources de contamination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire trésorier, Monsieur Dominic Lemoine recommande l'embauche d'écoconseiller permanent ;

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

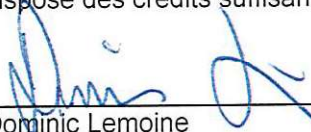
D'ACCEPTER la création d'un poste d'écoconseiller permanent financé à 70% par la subvention du Fonds régions et ruralité (FRR)

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.



Dominic Lemoine

RÉSOLUTION 923-06-2024 **HEURES D'OUVERTURE**

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite établir des heures d'ouverture reflétant les besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire trésorier, Monsieur Dominic Lemoine recommande la modification aux heures d'ouverture telles qu'indiquées ci-contre;

Lundi au jeudi : 6 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 6 h 00 à 12 h 00

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

DE PROCÉDER à la modification des heures d'ouverture tel que présentée.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 924-06-2024 **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

<u>PRINCIPAUX DÉBOURSÉS</u>	325 518.60 \$
<u>DÉBOURSÉS SALAIRES</u>	204 856.92 \$

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés comprise entre le 17 avril 2024 et le 15 juin 2024 totalisent **579 756.54 \$** et se détaillent comme suit :

Traitements bancaires fournisseurs :	374 899.62 \$
Salaires et remboursement de dépenses du 17 avril 2024 au 15 juin :	204 856.92 \$
Total :	579 756.54 \$

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'APPROUVER la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses pour un total de **579 756.54 \$**.



No de résolution
ou annotation

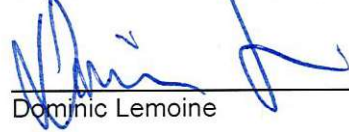
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.



Dominic Lemoine

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÉGLEMENT 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier adjoint procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 17 avril au 15 juin 2024 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 925-06-2024 **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil.

VIREMENTS BUDGÉTAIRES :			Jun 2024
Codes	Description	Montant AJOUTÉ au poste budgétaire	Montant RETRANCÉ au poste budgétaire
ADMINISTRATION			
02 13000 141	Salaires réguliers administration	25 000	
02 13000 499	Gestion temporaire		25 000
02 13000 413	Comptabilité et vérification	8 500	
02 13000 631	Essence huile diesel - ADM		8 500
02 13000 454	Formation et perfect. - ADM	3 700	
02 13000 515	Location véhicule		3 700
02 13000 726	Ameublement et équipement bureau	1 000	
02 13000 999	Autres	1 000	
02 13000 525	Entretien réparation véhicules ADM		2 000
OPÉRATIONS			
02 45110 423	Assurance responsabilité civile	8 000	
02 45110 455	Immatriculation	2 000	
02 45110 419	Autres services		10 000
02 45110 525	Entretien rep. Véhicules	13 000	
02 45110 527	Remorquage et service routier	10 000	
02 45110 330	Dépenses de communication		23 000
	Total	72 200	72 200

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'AUTORISER les virements de crédits budgétaires suggérés, tels que détaillés à la liste préparée par le secrétaire-trésorier adjoint dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 926-06-2024

OCTROI D'UN CONTRAT À L'UMQ DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé les services à l'UMQ pour la soutenir dans le cadre du processus de sélection d'un directeur général pour la Régie;

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

DE RATIFIER l'octroi de contrat à l'UMQ;

D'AUTORISER le paiement des factures de l'UMQ au montant total de 20 104.40 \$.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Dominic Lemoine

RÉSOLUTION 927-06-2024

EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID FRIGAULT, DE MONSIEUR PATRICK MORACHE ET DE MADAME PATRICIA METHOT AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR TEMPS PLEIN SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite procéder à l'embauche de chauffeurs-opérateurs temps plein saisonnier ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Choquette, chef aux opérations, recommande l'embauche de Monsieur David Frigault, de Monsieur Patrick Morache et de Madame Patricia Methot ;

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur David Frigault au poste de chauffeur-opérateur temps plein saisonnier selon l'échelon salarial recommandé à compter du 22 avril 2024;

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Patrick Morache au poste de chauffeur-opérateur temps plein saisonnier selon l'échelon salarial recommandé à compter du 13 mai 2024 et ;

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Patricia Methot au poste de chauffeur-opérateur temps plein saisonnier selon l'échelon salarial recommandé à compter du 11 juin 2024.

Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Dominic Lemoine



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 928-06-2024

PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE BELLEMARE AU POSTE D'AIDE-MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Bellemare a été embauché au poste d'aide-mécanicien à compter du 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Bellemare a terminé sa période de probation le 05 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Choquette, recommande de confirmer la permanence de Monsieur Pierre Bellemare;

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

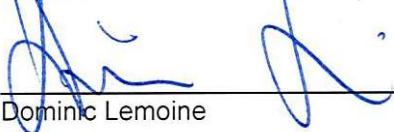
D'ACCEPTER la permanence de Monsieur Pierre Bellemare à compter du 06 juin 2024 conformément aux dispositions de la convention collective.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Dominic Lemoine, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.



Dominic Lemoine

RÉSOLUTION 929-06-2024

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 014-2024 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE CINQ CAMIONS 10 ROUES À CHARGEMENT LATÉRAL AVEC BENNES ET D'UN CAMION 10 ROUES À CHARGEMENT FRONTAL AVEC BENNE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 233 663 \$

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur Michel Bazinet un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 014-2024 décrétant l'acquisition de cinq camions 10 roues à chargement latéral avec bennes et d'un camion 10 roues à chargement frontal avec benne et autorisant un emprunt de 3 233 663 \$.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 014-2024 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE CINQ CAMIONS 10 ROUES À CHARGEMENT LATÉRAL AVEC BENNES ET D'UN CAMION 10 ROUES À CHARGEMENT FRONTAL AVEC BENNE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 233 663 \$

PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Michel Bazinet dépose le projet de règlement numéro 014-2024 décrétant l'acquisition de cinq camions 10 roues à chargement latéral avec bennes et d'un camion 10 roues à chargement frontal avec benne et autorisant un emprunt de 3 233 663 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les personnes présentes à la période de questions.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 930-06-2024
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Richard Forget de lever la présente séance à 14 h 55.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Dominique Forget
Présidente

Dominic Lemoine
Directeur général et secrétaire-trésorier